

Décision n° CODEP-DIS-2020-021239 du 7 juillet 2020 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire portant modification de la dénomination d'un organisme agréé mentionné à l'article R. 1333-172 du code de la santé publique

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 592-21 ;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1333-172 à R. 1333-175 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-40 et R. 4451-44 ;

Vu le décret n° 2018-437 du 4 juin 2018 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants, notamment son article 10 ;

Vu la décision n° 2010-DC-0191 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 22 juillet 2010 fixant les conditions et les modalités d'agrément des organismes mentionnés à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique ;

Vu la décision n° CODEP-DEU-2017-005054 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 6 février 2017 portant renouvellement d'agrément d'un organisme mentionné à l'article R. 1333-95 du code de la santé publique ;

Vu le courrier du 20 février, de l'organisme D&S AQMARIS, informant l'Autorité de sûreté nucléaire du changement de la dénomination de l'organisme et les documents annexés à ce courrier,

Décide :

Article 1^{er}

Dans la décision d'agrément susmentionnée du 6 février 2017, la dénomination « D & S » est remplacée par « D&S AQMARIS » dont l'adresse du siège social, 573 avenue de l'Hermitage à Bagnols sur Cèze (30), reste inchangée.

L'échéance et les domaines de l'agrément restent inchangés.

Article 2

La liste de l'ensemble des organismes agréés pour les vérifications en radioprotection, mise à jour à la date de la présente décision, est publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'organisme D&S AQMARIS et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 7 juillet 2020,

Signé par

**Pour le président de l'Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,
le directeur général adjoint**

Julien COLLET